

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Demande de Permis de construire relatif
au parc photovoltaïque sur la ZAC du Fou à Chaux
à DECIZE (58).

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 27 Septembre 2018 de _____

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : la Nièvre

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. Z. BIANCALANA Claude qualité Commissaire Enquêteur

Membres titulaires : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 29 octobre 2018 au 28 Novembre 2018

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Decize

Autres lieux de consultation du dossier : Préfecture - Mairie de Champvaut, Devay, St legs de
Nignes et Siège de la CC Sud Nivernais

Registre d'enquête : 1

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Decize

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les undi 29/10/2018 de 9^h à 12^h et de _____ à _____

les samedi 10/11/2018 de 9^h à 12^h et de _____ à _____

les Mercredi 21/11/2018 de 14^h30 à 17^h30 et de _____ à _____

les Mercredi 28/11/2018 de 14^h30 à 17^h30 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

le 29/10/2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

Un habitant, susceptible d'acquiescer une maison dans les alentours du site, est venu consulter le dossier et demander quelques précisions sur le projet. Il n'a pas souhaité venir pour d'observation sur le registre.



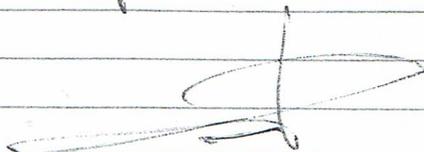
le 10/11/2018 de 9^h à 12^h

R.A.S.



le 13 Novembre 2018

Lors de la création de la zone des forêts champ une enquête et étude avaient été menées pour la zone photovoltaïque. Il est avéré que la qualité de celle-ci est un facteur passif d'isolement. Ces quelques temps après une zone était créée à l'échelle avant d'être finalisée que l'aller il se passe de ce fait. Pourquoi refaire une enquête. Reprenons l'ancienne. Actualisons la avec tout du fait une économie d'argent certaine. Plus utile pour l'ancien site et la création.

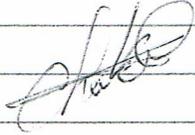


le 21 novembre 2018

Aujourd'hui le photovoltaïque a déjà 2 sites proches de Douze qui fonctionnent bien et qui ne pose pas de problème.

Je suppose que l'option polycristallin a bien été prise car on se prive d'un rendement inférieur par rapport au mono cristallin.

Si non RAS



Permanence du 21 Novembre 2018 de 14^H30 à 17^H30.

RAS

